

Service écologique  
KUJE

## GESTION DE L'EAU (ARRÊTÉ)

### AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux, Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé en date du 9 octobre 2020 sous la réf. : EAU/AUT/20/0462/A à l'Administration Communale de Käerjeng la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente à 1, rue de Sélange, L-4965 Clémency.

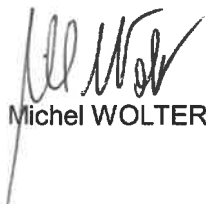
L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 21 octobre 2020) à partir du 22 octobre 2020 au 30 novembre 2020 inclus.

L'autorisation et les plans s'y rattachant peuvent être consultés au service écologique de la commune de Käerjeng.

Un recours contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 25 de la loi précitée du 19 décembre 2008, devant le Tribunal Administratif, qui statue comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de forclusion, dans un délai de quarante jours, à dater du jour de la présente publication par un avocat à la Cour.

Bascharage, le 16 octobre 2020

Le bourgmestre,



Michel WOLTER



Le secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL

*Dossier traité par:*

Jeff Künsch  
Tél. 500 552 371  
Fax 500 552 379  
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu